

BARÈME DES COTISATIONS ANNUELLES

Rejoignez le réseau des entreprises du parc des Glaisins !

L'adhésion à Géode couvre la période calendaire du 1^{er} septembre au 31 août. La cotisation annuelle est calculée selon l'effectif de votre société (présent sur la zone des Glaisins).

Barème en vigueur pour 2026/2027

Effectif inférieur ou égal à 5 salariés	45 € HT
Effectif compris entre 6 et 10 salariés	120 € HT
Effectif compris entre 11 et 50 salariés	255 € HT
Effectif compris entre 51 et 100 salariés	440 € HT
Effectif compris entre 101 et 300 salariés	825 € HT
Effectif supérieur à 300 salariés	1100 € HT

Devenez membre ou renouvelez
votre adhésion en cliquant ici. ↗

Règlement par Carte Bancaire
ou Virement.

Ouverture des appels
à cotisation au mois de juin.

Vos bénéfices

> Offres pour votre entreprise & vos collaborateurs

Activités sportives (du lundi au vendredi), offres bancaires, permutation de pneus remise, contrat de gardiennage, déneigement, tri sélectif, conciergerie, accès privilégié à des offres de formations, organisation d'événements, diffusion de ventes privées partenaires...

> Animations et rencontres

Conférences, rencontres réseau, visites d'entreprises, ateliers thématiques, dons du sang, animations RSE (ruchers d'entreprises)...

> Votre voix relayée auprès des collectivités

En soutenant l'association Géode, vous bénéficiez du poids du réseau Géode pour centraliser vos besoins et les transmettre aux collectivités locales compétentes. Vous êtes aussi informé des aménagements du PAE.

